

seillait cette précaution. Cajétan se formait ainsi aux affaires en voyant la direction qu'il fallait leur imprimer.

Ce fut après son retour de l'Angleterre que Pierre, son oncle, demanda aux chanoines de Todi de se l'agréger, et que ceux-ci voulant être agréables à l'oncle et honorer le neveu, l'admirent dans leurs rangs après avoir obtenu du pape Alexandre IV¹ la dispense de cette loi dont nous avons parlé plus haut². Parvenu au suprême pontificat, Cajétan se souvint aussi de Todi et lui conserva toujours une affection particulière. Il donna pour armoiries, à la cathédrale, le Sauveur du Monde, avec les apôtres Pierre et Paul, lui permit l'usage du gonfalon rouge avec croix blanche et les clefs papales; l'enrichit de deux cloches dont l'une portait son nom; en fit reconstruire la façade et en accrut le patrimoine; il voulut encore que les chanoines de Todi vinssent, chaque année, faire la communion à Rome le Jeudi saint. Ses bienfaits s'étendirent à la ville elle-même qu'il exempta des charges imposées au patrimoine de saint Pierre, et à laquelle il soumit la terre de Pitignano, auparavant dépendante d'Orviète. On célèbre encore, tous les ans, dans la cathédrale de Todi, en

¹ Voir le document A.

² Voir le document B.

reconnaissance de ces privilèges, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Boniface¹.

Nous avons dit un mot, dans l'introduction de cette histoire, de la rivalité survenue entre Rodolphe, roi des Romains, et Charles, roi de Sicile, et de l'insigne habileté avec laquelle le pape Nicolas III s'en était servi pour les tenir mutuellement en respect, gouvernant l'esprit des deux rois à l'avantage spirituel et temporel du siège papal. Mais le comté de Provence devint un ardent foyer de discordes et de guerres entre eux. Raimond de Béranger, de la maison des comtes de Barcelone, et dernier comte de ce pays, était mort sans enfant mâle. Des quatre filles qu'il avait eues de Béatrix de Savoie, trois s'étaient unies à trois souverains dont elles avaient partagé le trône. Marguerite avait épousé saint Louis, roi de France; Eléonore, Henri d'Angleterre; Béatrix, Charles d'Anjou, et Sancie, Richard de Cornouailles, élu roi des Romains. Cette dernière mourut en 1261, et Béatrix en 1267. Eléonore et Marguerite, veuve de saint Louis, vivaient encore quand Charles d'Anjou se mit en possession pleine et entière de la Provence, exigeant le serment de fidélité de tout le comté. Les deux reines réclamèrent et

¹ Archives de l'église de Todi.

demandèrent, au nom de leurs propres droits et de ceux de leurs enfants, que les états de Provence fussent divisés en quatre parts. Marguerite éleva le plus haut la voix, et comme elle n'attendait que peu ou point de secours du roi Philippe, son fils, elle eut recours à Edouard I^{er}, son neveu, et à Rodolphe, roi des Romains. Ce fut avec ce dernier que ses négociations lui réussirent le mieux. Il l'investit de la part qui lui revenait dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Elle, de son côté, reconnut le haut domaine du prince allemand sur l'ancien royaume d'Arles. L'arrangement plaisait à Rodolphe, mais l'occasion favorable de rompre avec Charles qui tranchait du maître en Italie, à sa place et au détriment de son ambition, lui plaisait encore plus. Quoiqu'affaibli par la perte du vicariat de Toscane, que le pape Nicolas lui avait ôté, ainsi qu'une grande partie de son autorité sur les affaires d'Italie, Charles d'Anjou, se voyant en face de Rodolphe, animé par Marguerite, se prépara à faire bonne contenance, afin de ne rien perdre de la Provence dont il s'était emparé. Au commencement de l'année 1279, il y envoya son fils aîné, Charles-le-Boiteux, prince de Salerne, pour y consacrer de nouveau, par sa présence, les faits accomplis. Le prince royal visita ce comté et se rendit à la cour de Philippe de

France, son oncle, dont il reçut le plus splendide accueil. Cette réception put convaincre Marguerite des dispositions du roi de France, son fils : il aimait mieux voir son oncle maître indépendant de la Provence, que sa mère vassale d'un prince de Habsbourg. Cette circonstance encouragea Charles à tenir ferme contre Rodolphe.

Le pape Nicolas prévint que si Charles et Rodolphe en venaient aux mains, c'en serait fait de la paix qu'il avait pris tant de soin d'établir, et que la guerre passerait bientôt de la Provence en Italie. Il fallait calmer les esprits par une conciliation équitable de leurs droits. Il jeta les yeux sur Benoît Cajétan, et le jugea propre à négocier, de concert avec le cardinal Matthieu d'Acquasparta, cette difficile affaire. Pour être jugé digne d'une telle mission, Cajétan avait dû donner des preuves suffisantes de sa parfaite habileté et de son dévouement au pontife. Ce fut la première fois que Benoît se trouvant en rapport avec les princes de son temps, put en étudier l'esprit.

Nicolas, évêque de Tripoli, qui avait précédé ces envoyés en Allemagne, mit l'affaire en bonne voie; elle fut heureusement conclue par le cardinal

¹ Rayn. an. 1280. 1.

Matthieu et par Cajétan. Grâce à leurs soins, Charles et Rodolphe s'entendirent. Celui-ci conserva le haut domaine sur les comtés de Provence et de Forcalquier, tandis que le premier en garda la possession après avoir reçu du prince allemand l'investiture féodale. L'investiture qui avait été donnée à Marguerite pour un quart de la Provence fut révoquée : des promesses de paix, entre les deux rois, scellèrent le traité, et le Pape adoucit par ses lettres le mécontentement de la reine, trompée dans ses espérances.

Les deux princes formulèrent ces conventions dans des actes particuliers, qui furent rédigés par les envoyés¹. Cajétan ayant coopéré à ce travail, il est bon d'y remarquer la vive et profonde empreinte des sentiments de concorde et de justice qui l'animaient et devaient faire de lui un si zélé défenseur de ces deux vertus, durant son pontificat.

Pour fermer la voie aux dissensions qui ne pouvaient manquer de surgir entre les contractants, l'écrit de Charles portait : « Si par malheur, et Dieu
« nous en préserve, il s'élevait quelque dissenti-
« ment entre nous et le roi des Romains, l'un ne
« pourra faire la guerre à l'autre, ni molester, par
« lui-même, ou par d'autres, les vassaux de ce der-

¹ Rayn. 4280. 2. 3. 4.

« nier, mais nous aurons recours au pontife ro-
« main, et nous nous en tiendrons, nous et ledit roi
« des Romains, à la décision du pontife relative
« à nos différends, dans le cas où nous ne trouve-
« rions pas moyen de les régler nous-mêmes. Outre
« ces conditions, qui devront être rigoureusement
« observées, nous arrêtons, absolument et libre-
« ment, par cet écrit, de nous soumettre au pon-
« tife romain, quant au spirituel et quant au
« temporel. Il a été expressément convenu qu'en
« réservant maintenant, et pour l'avenir, au pon-
« tife romain le droit plein et entier d'interpréter
« les clauses ci-dessus et d'en faire connaître le
« sens, nous nous obligeons, d'une manière spé-
« ciale, à recevoir cette interprétation et cette dé-
« claration. »

Lorsque Cajétan fut de retour de cette légation, Nicolas III songea à le récompenser des services qu'il avait rendus, et le désigna cardinal prêtre du titre de Saint-Sylvestre et de saint Martin-aux-Monts¹; il fut réservé à Martin IV de lui conférer cette dignité sous le titre de la Diaconie de Saint-Nicolas « in carcere, » avec permission de conserver, en même temps, les prébendes dont il jouissait dans

¹ Ciacco. Vit. Pont.

un grand nombre d'églises¹. Martin chercha à mettre à profit la science de Cajétan, en l'appelant à partager l'administration si difficile des affaires pontificales. Malheureusement, en s'endormant entre les bras de Charles, il mit le cardinal dans la nécessité d'user de ses talents plutôt pour réparer les désastres que pour accroître la prospérité du siège apostolique.

Après les douloureuses Vêpres siciliennes, il sembla que les yeux de toute l'Europe stupéfaite demeurassent fixés sur cette île ensanglantée. Charles et le pape Martin, ligués ensemble, tournèrent toute leur puissance contre elle, afin de la ramener à l'ancienne obéissance, le premier, en l'investissant de ses armes; le second, en l'effrayant de bulles menaçantes et en travaillant adroitement les esprits par d'amicales négociations confiées à un légat, le cardinal de Parme. Les armes réussirent d'abord, mais jamais les bulles, ni les légats. Toute l'indignation de la Sicile se renferma dans le cœur des ha-

¹ Ut Ecclesias sancti Nicolai in carcere Tulliano, de Urbe et Barro in Lingonensi et de Piliaco, archidiaconatum in Carnotensi, ac Ecclesiam de Thouchester, Canonicatus quoque ac Præbendas in Lingonensi, Carnotensi, Lugdunensi, Parisiensi, Anagnina, Tudertina, sancti Audomari, Morinensi ac in Basilica sancti Petri de Urbe retinere posset. Bull. Mart. IV. ap. Rube. vit. Bonif., p. 3.

bitants de Messine, qui, retranchés dans leur cité, opposèrent à Charles une résistance mémorable.

Tandis que l'on se battait là, les Siciliens, rebutés par Martin, pape beaucoup trop français, confiaient irrévocablement à Pierre d'Aragon la direction suprême de leurs affaires. Le prince espagnol ranima le courage désespéré de ce peuple affranchi, en lui amenant des troupes. Ainsi placée volontairement sous la conduite d'un roi, la Sicile devenait de jour en jour plus formidable au comte d'Anjou, et les chances de la guerre se balançaient des deux côtés. La lutte n'était plus entre un vieux roi, habile dans l'art d'enchaîner les hommes sous les lois de sa volonté, et un peuple, facile à réduire de nouveau en esclavage, quand l'ivresse d'une liberté conquise avec tant d'éclat serait dissipée; mais c'était un roi aux prises avec un roi de la trempe de Pierre d'Aragon. Ce dernier appela, en Sicile, Constance, sa femme, et Jacques, son fils aîné. Quoique vainqueur, et puissant par le renouvellement que les Siciliens avaient fait des droits que cette princesse de la maison de Souabe lui avait donnés sur ce royaume, il chercha, se trouvant dépourvu d'argent, l'occasion favorable de renverser Charles par la ruse. Français et d'une ardeur que son âge avancé n'avait pu tempérer, ce-

lui-ci ne le fit pas longtemps attendre. Descendant de la hauteur du trône à la condition de simple particulier et consentant à faire dépendre le droit sur le royaume de Sicile de l'adresse à manier une arme, il défia Pierre à un combat singulier. L'Aragonais accepta le défi, et l'on désigna pour le lieu du combat la plaine de Bordeaux, en Gascogne, ville neutre à leur égard, puisqu'elle appartenait à Edouard d'Angleterre. Les écrivains du temps, selon qu'ils sont guelfes ou gibelins, font honneur de cet expédient à l'habileté de Charles ou de Pierre, qui voulaient l'un et l'autre s'éloigner de la Sicile. Il est à croire que ce dessein sourit à tous les deux. Le lieu du combat étant fixé, on convint de se trouver près de la ville, le 1^{er} juin 1283, en présence d'Édouard, arbitre du duel, ou de son représentant, le gouverneur du pays. Cent chevaliers devaient accompagner chaque prince, et prouver, avec lui, son droit, les armes à la main. Les deux rois jurèrent sur l'Évangile d'être fidèles aux conventions, et quarante barons firent serment pour eux; celui qui manquerait à sa promesse deviendrait infâme à toujours, et serait privé du nom et de la dignité royale.

Troublée et agitée des mouvements de la Sicile, la cour pontificale apprit, avec étonnement et avec

douleur, l'imprudente résolution de Charles. Il y avait de l'irréligion à confier ainsi sa vie au hasard d'un combat singulier; c'était de plus une honte pour un roi et un danger pour l'Église. L'éloignement de Charles affermissait les Siciliens dans l'indépendance et facilitait la conquête déjà commencée de la Calabre; le Français vaincu, tout était perdu en Sicile pour le Pape. Rempli d'une sollicitude peut-être égale pour les droits de Charles et pour ceux de saint Pierre, qu'il s'obstinait à confondre, déshonorant ainsi tristement l'Église qu'il rendait responsable de la tyrannie du comte d'Anjou, Martin s'éleva contre ce projet vulgaire et voulut empêcher Charles de le réaliser. Il lui députa, à cette fin, Cajétan en qualité de légat. Le cardinal était porteur de lettres contenant les plus salutaires conseils, dans lesquelles le pontife exposait au prince en délire tous les malheurs que sa résolution devait enfanter, et déclarait nul son serment, parce que personne ne peut s'obliger à un acte illicite. Il terminait par ces paroles: « De plus, comme nous avons un
« soin tout particulier de votre personne, notre amour
« pour elle veut aussi que nous prévoyions le cas
« où nous ne serions pas assez puissant pour vous
« persuader, et où il nous faudrait quelqu'un pour
« appuyer encore verbalement ce dont nous vous

« aurions déjà convaincu par écrit. C'est pourquoi,
 « du conseil de nos frères, nous vous envoyons
 « notre cher fils Benoît, cardinal-diacre, du titre
 « de saint Nicolas *in carcere*, homme que nous
 « estimons être d'une sagesse profonde, fidèle, ha-
 « bile, ingénieux, prudent, zélé partisan de votre
 « gloire et de votre élévation royale. Puisque l'Église
 « ne peut et ne veut permettre le parti auquel vous
 « vous êtes arrêté, il vous expliquera plus claire-
 « ment nos intentions, vous dévoilera, avec plus de
 « prudence, les immenses et innombrables périls
 « que votre absence de la Sicile, au temps où nous
 « sommes, ne manquerait pas d'entraîner : périls
 « évidents et non imaginaires. Il n'omettra pas de
 « vous dire de quelle témérité on vous accuse, afin
 « de vous déterminer à obéir sans retard et sans
 « contradiction à nos prières et à nos avis, et à cal-
 « mer votre esprit sur l'ordre que nous vous en
 « donnons ¹. »

On ne peut douter que Cajétan ne mit à cette œuvre autant d'ardeur que le Pape, pour ramener Charles à de plus sages conseils; mais rien ne put vaincre l'obstination du prince. Heureusement pour lui, cependant, le duel n'eut pas lieu; l'astucieux

¹ Voir le Doc. C.

Aragonais ou ne vint pas, ou vint de manière à ne pas se laisser voir de Charles, qui resta vainement à l'attendre, avec ses chevaliers. Cajétan apprenait dès-lors que la voix du pontife était impuissante sur la volonté des rois de l'époque, même quand elle les exhortait à la sagesse dans leurs propres intérêts : il en put conclure que la papauté leur parlant au nom de la justice, ne rencontrerait à plus forte raison que hauteur et arrogance. Il s'instruisait d'avance de cette vérité; le temps approchait où il en ferait l'expérience.

Le pape Martin aurait eu lui-même besoin de beaucoup de prudence; car son devoir était de sauvegarder les droits de l'Église sur la Sicile, sans jamais se faire le ministre des colères de Charles. Mais il ne se contenta pas de déclarer Pierre usurpateur du royaume de Sicile; il alla jusqu'à le déposséder de ceux d'Aragon, de Valence et de Catalogne, dont il investit Charles de Valois, second fils de Philippe de France, surnommé le Hardi, à condition qu'il les tiendrait du Saint-Siège, en qualité de feudataire. C'était propager le feu de la guerre : elle s'alluma, en effet, entre Pierre d'Aragon et le prince français; le premier, entendant conserver son bien; le second, s'autorisant de la disposition papale pour se croire déjà roi. Des troupes françaises furent